

Sophie LAMBOTTE

De: Patrick Gahide <p.gahide@gmail.com>
Envoyé: samedi 2 avril 2022 21:29
À: Info Aft; Samuel DEFLANDRE
Objet: Fonction de l'AFT

Monsieur le Secrétaire Général,

Conformément à l'article 17 des statuts de l'AFT selon lequel les interpellations circonstanciées en rapport avec l'ordre du jour doivent être envoyées 20 jours francs avant la date de l'assemblée générale, nous souhaitons porter les questions ci-dessous aux débats. N'ayant pas encore reçu la convocation officielle, nous nous basons sur les propositions aux statuts et au ROI qui nous ont été soumises à l'occasion de l'envoi du Save The Date du 24 mars 2022 portant en de nombreux points sur les activités padel au sein de l'AFT.

1) En tant que clubs membres de l'AFT Tennis depuis des années, nous assistons à l'ampleur de plus en plus importante que prend la padel dans les activités de l'AFT (apparemment, sont soudainement comptabilisés entre le 1er décembre et le 21 janvier 20.000 affiliations padel en plus, alors que durant la collaboration entre les 2 associations, elles ne l'étaient pas). Nous souhaiterions que notre fédération se (re)concentre sur ses attributions premières, singulièrement la promotion et le développement du tennis. En effet, nous constatons les nombreux moyens matériels, emploi du temps des salariés ou des consultants et procédures judiciaires en cours afin de s'assurer la gestion de cet autre sport. Tout cela engendre des coûts et du temps qui pourraient être employés pour le tennis. Sur base de ce constat, pouvez vous éclairer l'assemblée sur les points suivants qui en découlent:

1.a) L'ensemble des administrateurs peuvent-ils nous expliquer les actions judiciaires intentées par l'AFT? En ce compris le coût que cela engendre, frais et honoraires d'avocats (conditions générales et particulières d'intervention de ceux-ci) et en cas d'assurance protection juridique, est-on certain que l'ensemble des frais sera couvert par celle-ci?

1.b) Est-il possible pour les présidents des clubs qui ont cité l'AFP en justice de nous éclairer à propos de leur démarche ?

1.c) Les comptes ne font aucunement références aux dépenses analytiques et détaillées des deux disciplines, pourquoi ?

2) En vertu de ce qui a été exposé à l'interpellation numéro 1, nous souhaitons un retour aux sources de l'AFT en se consacrant pleinement aux activités tennistiques, cela impliquant:

2.a) Que tous les points faisant référence au padel soient supprimés des statuts et du ROI

2.b) L'arrêt de toutes procédure judiciaire en cours ou future envers la fédération de padel AFP

D'avance nous vous remercions pour la diligence qui sera réservée à la présente afin que les interpellations ci-dessus soient portées aux débats entre clubs lors de l'assemblée générale.

Cordialement,

Présidente Tennis Club Péruwelz-Bonsecours

Sophie LAMBOTTE

De: Jérôme Legrand <jerlegrand@yahoo.fr>
Envoyé: dimanche 3 avril 2022 16:58
À: Samuel DEFLANDRE
Cc: Info Aft; Acacias Montigny Padel
Objet: Interpellations pour l'AG du 23/04/22 de l'AFT

Cher Monsieur Deflandre,

Par la présente, nous nous joignons aux interpellations du Tennis Club Péruwelz Bonsecours auxquelles le Tennis Club Acacias souhaite être joint.

Merci d'avance pour tous les éclaircissements qui seront apportés lors de l'AG sur nos questions.

Bien à vous,

Legrand Jérôme
Responsable Sportif Acacias Club
Castiau Thierry
Président Acacias Club

Monsieur le Secrétaire Général,

Conformément à l'article 17 des statuts de l'AFT selon lequel les interpellations circonstanciées en rapport avec l'ordre du jour doivent être envoyées 20 jours francs avant la date de l'assemblée générale, nous souhaitons porter les questions ci-dessous aux débats. N'ayant pas encore reçu la convocation officielle, nous nous basons sur les propositions aux statuts et au ROI qui nous ont été soumises à l'occasion de l'envoi du Save The Date du 24 mars 2022 portant en de nombreux points sur les activités padel au sein de l'AFT.

1) En tant que clubs membres de l'AFT Tennis depuis des années, nous assistons à l'ampleur de plus en plus importante que prend la padel dans les activités de l'AFT (apparemment, sont soudainement comptabilisés entre le 1er décembre et le 21 janvier 20.000 affiliations padel en plus, alors que durant la collaboration entre les 2 associations, elles ne l'étaient pas). Nous souhaiterions que notre fédération se (re)concentre sur ses attributions premières, singulièrement la promotion et le développement du tennis. En effet, nous constatons les nombreux moyens matériels, emploi du temps des salariés ou des consultants et procédures judiciaires en cours afin de s'assurer la gestion de cet autre sport. Tout cela engendre des coûts et du temps qui pourraient être employés pour le tennis. Sur base de ce constat, pouvez vous éclairer l'assemblée sur les points suivants qui en découlent:

1.a) L'ensemble des administrateurs peuvent ils nous expliquer les actions judiciaires intentées par l'AFT? En ce compris le coût que cela engendre, frais et honoraires d'avocats (conditions générales et particulières d'intervention de ceux-ci) et en cas d'assurance protection juridique, est-on certain que l'ensemble des frais sera couvert par celle-ci?

1.b) Est-il possible pour les présidents des clubs qui ont cité l'AFP en justice de nous éclairer à propos de leur démarche ?

1.c) Les comptes ne font aucunement références aux dépenses analytiques et détaillées des deux disciplines, pourquoi ?

2) En vertu de ce qui a été exposé à l'interpellation numéro 1, nous souhaitons un retour aux sources de l'AFT en se consacrant pleinement aux activités tennistiques, cela impliquant:

2.a) Que tous les points faisant référence au padel soient supprimés des statuts et du ROI

2.b) L'arrêt de toutes procédure judiciaire en cours ou future envers la fédération de padel AFP

D'avance nous vous remercions pour la diligence qui sera réservée à la présente à fin que les interpellations ci-dessus soient portée aux débats entre clubs lors de l'assemblée générale.

Cordialement,

Legrand Jérôme
Responsable Sportif Acacias Club
Castiau Thierry
Président Acacias Club